

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL369

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 10

I. – Supprimer les alinéas 8 à 10.

II. – En conséquence, après l'alinéa 26, insérer les trois alinéas suivants :

« – exploitation de la vente à la sauvette prévue à l'article 225-12-8 du même code ;

« – travail forcé prévu à l'article 225-14-1 du même code ;

« – réduction en servitude prévue à l'article 225-14-2 du même code ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendements rédactionnels.